

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.07.2021  
Date d'affichage du compte-rendu : 28.07.2021  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 25

Le vingt-six Juillet deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Alain **HURIEZ**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri **MOINARD**, M. Francis **GRIFFAULT**, Mme Marie **KOHLER**, Mme Claire **DURQUETY** et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieux et places à M. Fabrice MICHELET, M. Christian AUBERT, Mme Annie GONNORD, Mme Christelle BIET et Mme Marie-Claire VEQUE ainsi que M. Frédéric **WATTEBLED** excusé et M. Patrice **BAUDOIN**, non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Christian GOUJEAU

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et présente Monsieur Mathis Commere, recruté en qualité de contractuel Volontaire Territorial Administratif.

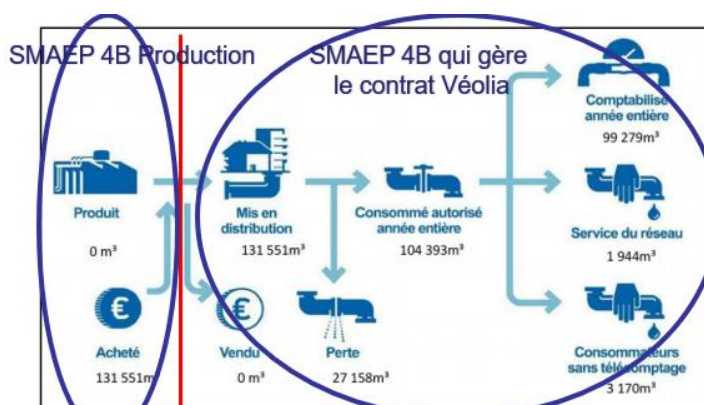
### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021

Sans remarque, le compte rendu de la séance du 28 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

### RAPPORT 2020 DU DELEGATAIRE AEP- VEOLIA

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

Il explique au préalable la différence entre la production que gère le Syndicat4b et la distribution que gère Veolia initialement concessionnaire de la commune historique de Chef Boutonne puis devenu concessionnaire pour la fin du contrat du Syndicat 4b depuis le transfert de la compétence eau au Syndicat4B. La gestion des 3 autres communes historiques est réalisée en direct par le Synd4B.



Quelques éléments d'évolution :

- 1480 compteurs (+5)
- 1281 abonnés (+10)
- 93 litres / hab/ j (99)
- Longueur du réseau : 47 km
- Longueur des canalisations de distribution : 37,7 km
- Renouvellement : 990ml (2,62%)

Evolution du volume distribué : 131 551 m<sup>3</sup> contre 139 158 en 2019 (-5.51%)

Evolution du volume consommé = volume facturé : 104 393 m<sup>3</sup> contre 113256 en 2019 (-7.82%)

Rendement du réseau de distribution 79.4% contre 81.4% en 2019 (-2.45%)

Indice linéaire de perte 1.97 contre 1.90 en 2019

## La qualité de l'eau

|                  | Contrôle sanitaire | Surveillance par le délégataire |
|------------------|--------------------|---------------------------------|
| Microbiologique  | 64                 | 338                             |
| Physico-chimique | 178                | 180                             |

|                                            | 2016     | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     |
|--------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Paramètres microbiologiques</b>         |          |          |          |          |          |
| <b>Taux de conformité microbiologique</b>  | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Nombre de prélèvements conformes           | 12       | 7        | 11       | 12       | 11       |
| Nombre de prélèvements non conformes       | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| Nombre total de prélèvements               | 12       | 7        | 11       | 12       | 11       |
| <b>Paramètres physico-chimique</b>         |          |          |          |          |          |
| <b>Taux de conformité physico-chimique</b> | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Nombre de prélèvements conformes           | 13       | 8        | 12       | 13       | 12       |
| Nombre de prélèvements non conformes       | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| Nombre total de prélèvements               | 13       | 8        | 12       | 13       | 12       |

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

- Faits marquants de 2020 : Renouvellement de la conduite ainsi que les branchements d'eau potable route de Melle
- Travaux 2021 : Renouvellement de la conduite ainsi que les branchements d'eau potable rue de l'Huilierie

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prendre acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.**

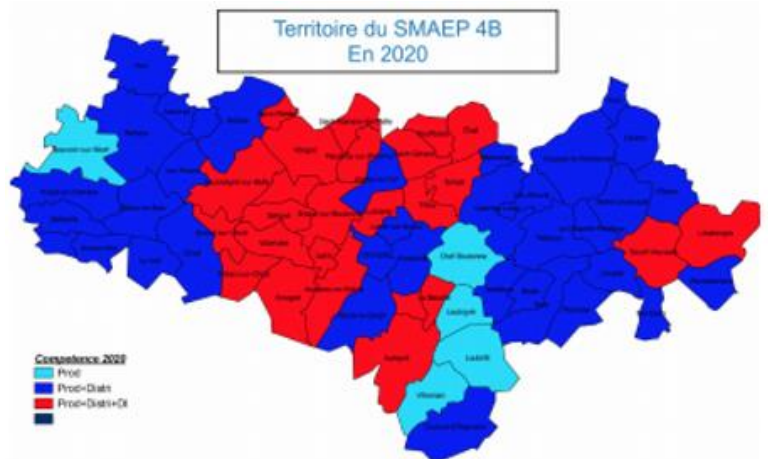
## Le prix de l'eau

| CHEF-BOUTONNE<br>Prix du service de l'eau potable           | Volume | Prix Au<br>01/01/2021 | Montant Au<br>01/01/2020 | Montant Au<br>01/01/2021 | N/N-1  |
|-------------------------------------------------------------|--------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------|
| <b>Part délégataire</b>                                     |        |                       | 145,26                   | 149,08                   | 2,63%  |
| Abonnement                                                  |        |                       | 40,68                    | 41,74                    | 2,61%  |
| Consommation                                                | 120    | 0,0000                | 104,58                   | 107,34                   | 2,64%  |
| <b>Part communale</b>                                       |        |                       | 128,64                   | 127,22                   | -1,10% |
| Abonnement                                                  |        |                       | 44,82                    | 43,76                    | -2,37% |
| Consommation                                                | 120    | 0,0000                | 83,82                    | 83,46                    | -0,43% |
| <b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b> | 120    | 0,0000                | 8,99                     | 8,99                     | 0,00%  |
| <b>Organismes publics</b>                                   |        |                       | 39,60                    | 39,60                    | 0,00%  |
| Lutte contre la pollution (agence de l'eau)                 | 120    | 0,0000                | 39,60                    | 39,60                    | 0,00%  |
| <b>Total € HT</b>                                           |        |                       | 322,49                   | 324,89                   | 0,74%  |
| TVA                                                         |        |                       | 17,74                    | 17,85                    | 0,73%  |
| <b>Total TTC</b>                                            |        |                       | 340,23                   | 342,76                   | 0,74%  |
| <b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>                |        |                       | 2,84                     | 2,84                     | 0,70%  |

### RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

- Population desservie : 29 100 hab
- 47 collectivités représentant 53 communes
- Nombre de compteurs 16 689 au 01/01/2021
- 32 ressources différentes mais 29 utilisées
- Volume produit directement : 2 210 000 m3 (+6,81%)
- Importations : 31 000 m3 (-53,5%)
- Volume distribué : 2 241 000 m3 (+4,92%)
- Rendement de 97,7% (96,8%)
- Indice Linéaire de perte (m3/km/j) : 1.09(1,38)
- 133 km de réseau (+0)



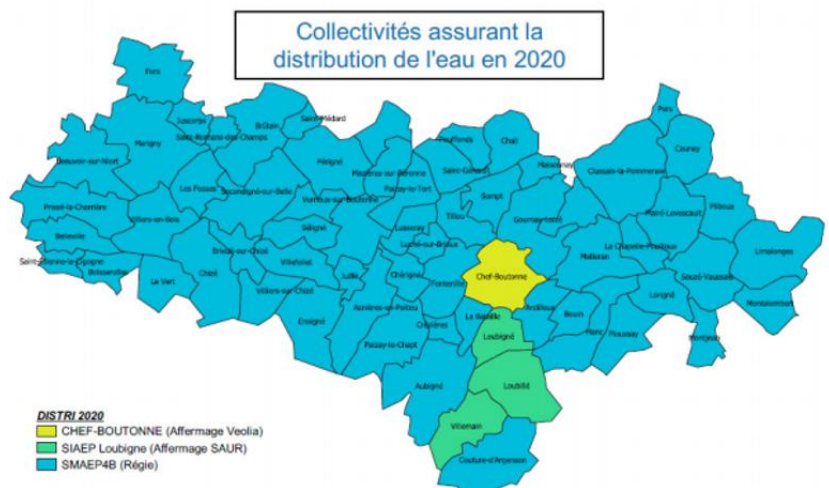
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prendre acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.**

### RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

- Population desservie : 26 254 hab
- Nombre de compteurs 14 954 au 01/01/2021
- Volume distribué : 2 005 000m3 +16 %
- volume facturé : 1 557 000 m3 (+8,49 %)
- Rendement : 78,5 %
- ILP : 1,31
- 909 km de réseaux

## Zone de distribution



Focus sur la commune :

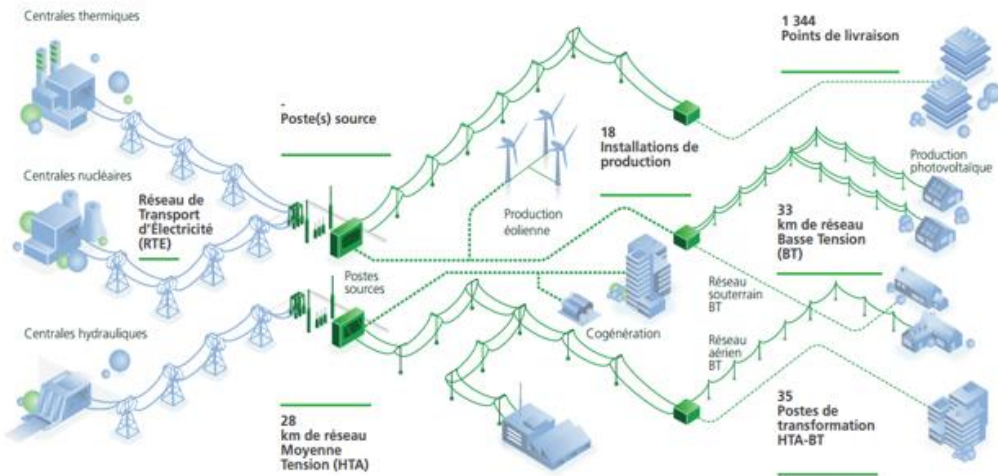
|             | Nb abonnés<br>2020 | Consommation<br>en m3 2019 | Consommation<br>en m3 2020 |
|-------------|--------------------|----------------------------|----------------------------|
| La Bataille | 55                 | 5540                       | 5600                       |
| Crézières   | 39                 | 3479                       | 3616                       |
| Tillou      | 197                | 18182                      | 19452                      |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prendre acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.**

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

Il rappelle l'organisation du réseau public

**LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**



L'acheminement Enedis à Chef Boutonne (sur les 3 autres communes il s'agit de Gérédis) :

- 1344 clients (0,01%)
- Energie acheminée : 12 220 KWh (-5,8%)
- 1314 clients BT<36Kw – puissance acheminée 7 965 187 kw (-0.06%)
- 22 clients BT>36Kw – puissance acheminée 2 871 467 kw (-8%)
- 8 clients HTA – puissance acheminée 1 383 299 kw 5+4.60%)

Clients de la concession règlementée au tarif EDF :

- Longueur totale aérien BT : 18 430 m (-0,8%)
- Longueur totale souterrain BT : 14 418 m (+1,5%)

Quelques chiffres sur les réseaux :

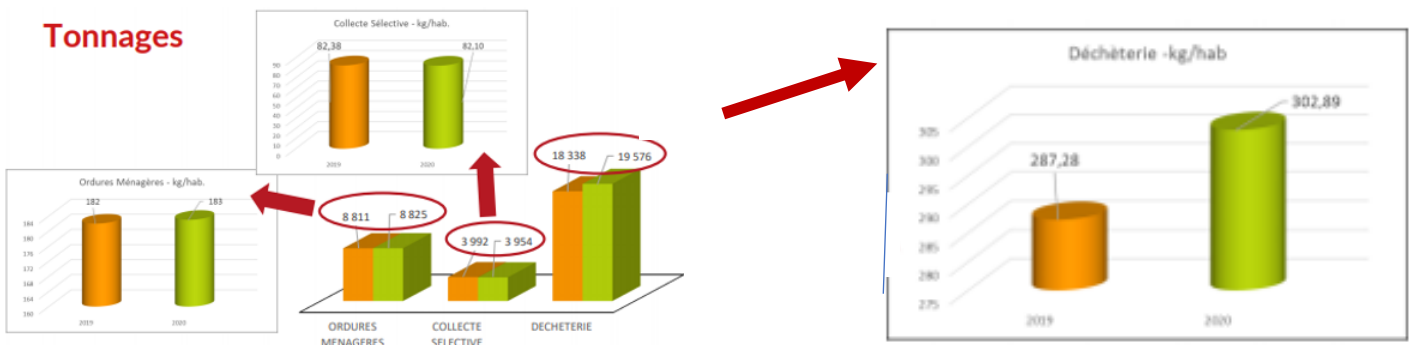
- Longueur totale aérien HTA : 17 490 m (0%)
- Longueur totale souterrain HTA : 11 008 m (0%)
- Nombre de poste HTA / BT : 35 (0%)
- Taux d'enfouissement BT : 43,9% (+1,3%)
- Taux d'équipement « Linky » : 91,2%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prendre acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.**

Madame Amanda Homes arrive

**RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMITATION DES DECHETS**

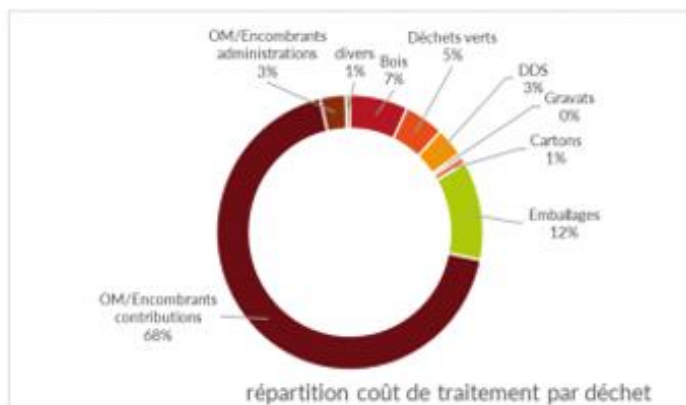
*Madame Marie-Claire VEQUE référente communale des déchets de la communauté de communes , présente ce dossier*



# Budget 2020

TEOM

Sans résultat de fonctionnement reporté



|                | Dépenses<br>(en €) | Recettes<br>(en €) | Résultat<br>(en €) |
|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 5 499 504,73       | 6 143 504,73 *     | 644 000 *          |
| Investissement | 768 197,62         | 262 554,31         | - 505 643,31       |

\* Dont 605 605,27€ de résultat d'investissement 2019 affecté en fonctionnement



Un dossier complet sera édité en septembre pour présenter le plan de déploiement des bornes de collecte. Des échanges ont eu lieu autour de la nécessité d'améliorer le tri et la communication envers les habitants. La réflexion du redéploiement du nouveau report de collecte, sera présentée en septembre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prendre acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.**

## CONVENTION DE DELEGATION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

Par sa délibération du 13 octobre 2014, l'assemblée a autorisé le Maire à signer avec la Communauté de communes pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol la convention correspondante dont la date d'échéance est prévue le 27 octobre 2021.

La communauté de communes Mellois en Poitou, propose aujourd'hui une nouvelle convention modifiant certains termes de la convention et proposant de nouveaux tarifs d'instruction des actes.

Ainsi, en prévision du conseil communautaire du 23 septembre 2021 qui marquera le vote de la nouvelle convention dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 01 octobre 2021, il est demandé à la commune de délibérer sur ladite convention. Le projet de convention a été transmis aux élus avec la convocation.

Madame Christelle Biet ne souhaite pas participer au vote du fait de son statut d'agent de la communauté de communes Mellois en Poitou.

**Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes, approuve les termes de la nouvelle convention proposée applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

## BILAN DE L'AIDE COVID

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

Pour mémoire, le Conseil Municipal dans sa séance du 29 Juin 2020 a accepté de participer au fonds de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire, à raison de 10€/habitant soit à hauteur de 27 000 € versés en 2 fois : 14000 € en 2020 et 13 000€ en 2021. Le paiement 2020 a donc été effectué. Il avait été convenu que le montant du fonds non utilisé serait reversé aux communes. Monsieur le Maire présente le bilan de l'action :

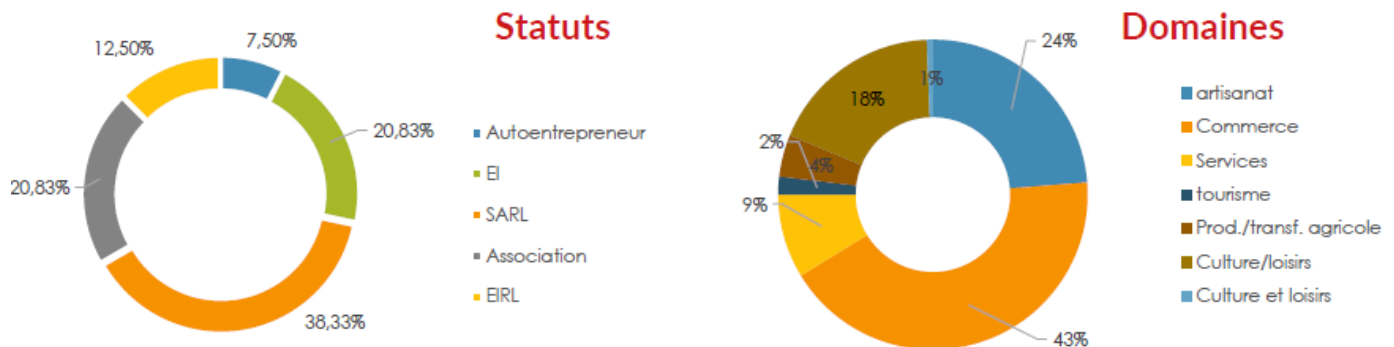
Il rappelle le dispositif validé par le Conseil Communautaire le 25 juin 2020 (1<sup>er</sup> juillet 2020 – 15 mars 2021)

- Un soutien de reprise d'activités, complémentaire aux aides d'urgence déjà existantes
- Un soutien ciblé, évitant le saupoudrage
- Des secteurs à privilégier, au regard de leur vulnérabilité et du projet d'attractivité porté par le territoire (hôtellerie-restauration, commerce et artisanat de proximité, tourisme-culture-loisirs)
- Un soutien cohérent avec celui mis en place par les EPCI voisins
- Un soutien via un système de subventions

Le budget mobilisé :

- Mobilisation de 500 000 €uros sur le budget de la Communauté de communes
- 387 522 € des communes dans le cadre de la convention de partenariat
- Une communication basée sur le réseau de partenaires CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, club des entreprises Mellois-Haut Val de Sèvre, Région
- La mobilisation des dispositifs existants

Photographie des structures accompagnées :



Il dresse le bilan financier de l'opération :

Fonds mobilisable 887 522 € (500 000 € par Mellois en Poitou et 387 522 € de fonds communaux)

Fonds mobilisé 679 500 € (500 000 € par Mellois en Poitou et 179 500 € de fonds communaux)

Les fonds consommés pour des bénéficiaires chef-boutonnais représentent 12 255.56 € sur les 13 000 € déjà versés, la communauté de communes envisage donc un remboursement à la commune de Chef-Boutonne de la différence soit 1 744.44 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, satisfait d'avoir contribué à cet élan de solidarité vis-à-vis des entreprises locales autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour clore cette opération.**

#### CENTRE CULTUREL – PEINTURE DE LA GRANDE SALLE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

*Monsieur Christian Aubert et Monsieur Rodolphe Fourré présentent ce dossier*

Cette opération validée sur le principe au moment du vote du budget, concerne la peinture intérieure du centre culturel. Une consultation a été lancée pour ces travaux avec une option pour la peinture des plafonds et de la scène, Les critères de sélection des offres étaient les suivants : Prix : 70% - Valeur technique : 30 %.

La commission Finances Marchés Publics a examiné les 4 offres reçues. L'une des 4 anormalement basse a été exclue de l'analyse effectuée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission et confie ainsi le chantier à l'entreprise Thomas de Sauzé Vaussais pour un montant de 14 067.60 € TTC. Il est précisé qu'autant que possible, ces travaux n'impacteront pas sur les projections de film.**

#### CENTRE CULTUREL – REFECTION DE LA PEINTURE DE LA GRANDE SALLE – DEMANDE DE SUBVENTION

*Monsieur Christian Aubert présente ce dossier*

Il avait été envisagé au moment du vote du budget de solliciter une aide au titre du dispositif départemental CAP RELANCE 21 pour ce dossier. Ce dispositif de soutien à l'investissement local mis en place pour contribuer à la vitalité des entreprises, fait suite à l'opération « 1000 chantiers » dont a bénéficié la commune pour 5 chantiers. Le montant de la dotation dont dispose la commune est de 16 890 €.

**Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide Cap Relance 21 pour le dossier de réfection de la peinture du centre culturel, pour un montant représentant 70% de la dépense HT.**

*Madame Amanda HOLMES quitte la séance. Elle a donné son pouvoir à M. Jean Waroux*



La commission des finances s'est réunie à deux reprises, le 18 mai et le 20 juillet, pour examiner les 3 possibilités qui s'offrent à la commune nouvelle dans le cadre d'une harmonisation de la défense incendie sur tout le territoire.

- Laisser en l'état : a priori il n'y a pas obligation à harmoniser
- Adhérer à 4B pour Chef-Boutonne historique
- Retrait de La Bataille, Crézières et Tillou du SMAEP 4B

Au regard des simulations financières établies sur les 10 prochaines années et selon les options :

- Laisser en l'état : 89 480 € (sur 10 ans)
- Adhérer à 4B pour Chef-Boutonne historique : 162 847.22 € (sur 10 ans) (il est précisé qu'en cas d'adhésion, il appartient malgré tout à la collectivité de prendre en charge la mise aux normes de la défense incendie dont le cout est estimé à 98 000 €
- Retrait de La Bataille, Crézières et Tillou du SMAEP 4B : 26 146.01 € (en 1 seule fois)

**Sur proposition de la commission finances le Conseil Municipal, par 23 voix pour (2 abstentions) sollicite le retrait de la compétence à la carte « Défense Incendie » du SMAEP 4B pour les communes historiques de La Bataille, Crézières et Tillou.**

Une rencontre sera organisée avec le Président du SMAEP 4B pour évoquer les modalités du retrait et le Conseil Syndical pourra ensuite, à son tour, délibérer. S'il accepte le retrait, celui-ci sera alors effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il restera alors à déterminer qui, de Véolia ou du SMAEP 4B, assurera le contrôle de des installations.

### CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

La mise à disposition du service commun Petites Villes de Demain de la Direction Projet de Territoire et Ingénierie Territoriale de la communauté de communes Mellois en Poitou, nécessite une convention entre chacune des communes et la communauté de communes. Cette mise à disposition doit par ailleurs faire l'objet d'un avis en comité technique de chacune des parties.

Le projet de ladite convention, établi pour un seul agent évoluera car l'accord national pour un second agent vient d'être notifié.

L'agent (ou les agents) recrutés par la communauté de communes Mellois en Poitou seront mis à disposition des 5 communes Petites Villes de Demain du territoire. La quote-part de chacune des bénéficiaires sera donc de 20%

Madame Christelle Biet ne souhaite pas participer au vote du fait de son statut d'agent de la communauté de communes Mellois en Poitou.

**Après discussion, à l'unanimité de votes, Monsieur le Maire est mandaté pour :**

- solliciter l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion 79 au titre de cette mise à disposition d'agents
- signer ladite convention de partenariat qui s'appliquera du 16 aout 2021 au 15 aout 2024

### CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FELIN POUR L'AUTRE

*Monsieur Jean Waroux présente ce dossier*

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 Novembre 2019 a décidé de réaliser une campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune, non identifiés sans propriétaire ou sans détenteur en état de divagation sur le territoire de la commune, pour tenter de réguler leur prolifération constatée sur plusieurs zones en particulier.

Le bilan de la campagne 2020-2021 est de 14 animaux stérilisés (8 femelles et 6 mâles pour un montant global de 660 € honorés auprès de l'association « Félin pour l'autre » qui fait l'interface avec la clinique vétérinaire qui pratique les interventions chirurgicales.

Monsieur Waroux explique qu'il serait opportun de renouveler l'opération. Il est donc proposé la signature d'une nouvelle convention avec l'association « Félin pour l'autre » avec la clinique vétérinaire de Chef Boutonne.

**Considérant la situation et ayant connaissance des évolutions de tarifs unitaires de 2019 à 2021 : femelle de 60 € à 75 € ; les mâles de 30€ à 65 € et les femelles gestantes de 90 € à 110 €, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce partenariat et autorise la signature de la convention correspondante avec l'association Félin pour l'autre.**

## CREATION DE POSTES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*En l'absence de Sophie Robion, Monsieur le Maire présente ce dossier*

Afin de permettre le recrutement d'un successeur à Monsieur Philippe Drahonnet qui fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> Novembre prochain, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique Territorial** en complément du poste d'adjoint technique Principal Territorial occupé par M. Drahonnet, pour permettre au plus grand nombre de postuler. Après le recrutement, le poste non pourvu sera alors supprimé.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de recruter un ou des vacataires pour assurer le contrôle des pass-sanitaires imposé dans le cadre des animations communales.

Pour chacun de ces postes à pourvoir, les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en mairie.

**Le tableau des effectifs est adapté en conséquence.**

## BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DECIDEES PAR LE BUREAU MUNICIPAL AU COURS DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2021

Monsieur le Maire présente l'état des dépenses d'investissements décidées par le bureau municipal, au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

### Nicole Bettan (Développement)

- Réunion du sous-groupe « Muséo du Château » : les travaux continuent, les sujets à développer : Appellation du château – la charte graphique qui dépendra de l'appellation – Choisir une communication pertinente

### Annie Gonnord (Animation – Communication)

- Succès de la 1<sup>ère</sup> animation « vie de quartier » aux Vaux 80 personnes
- Forum des associations : projet affiche par RIC – bcp d'asso ont déjà dit oui –
- Distribution des journaux Couleurs à la Une

### Marie-Claire Veque (Social)

- Organisation d'une réunion avec les 9 chauffeurs volontaires pour le service Mobilibus qui débutera en septembre

### Patrick Petit (Travaux)

- Travaux en cours : les travaux de voirie à Tillou, sur la route du Royou sont terminés, à suivre rue de Beauchamps.
- Poursuite des chantiers sur les 2 derniers logements pour une location au 10 août 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, les relevés de décisions présentés, avant de clore la séance à 23 heures, Monsieur le Maire évoque quelques sujets et répond aux diverses questions :**

- Une réunion informelle du conseil municipal aura lieu le 31 août à 20h30, afin de faire le bilan d'une année de travail ensemble.
- Rappel : réunion du « Copil îlot Place Cail » le 27.07.2021 à 18h30.
- Schéma directeur des voiries : la date limite de réception des offres est le 27.07.2021 à 12 heures. Le rapport des analyses effectué par ID79, sera présenté à la commission Finances, le 4 Août à 14 heures.

Puis Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à ceux qui en prennent et donne rendez vous pour la prochaine réunion du conseil municipal le 20 septembre 2021.

Ainsi délibéré à Chef Boutonne, le 26 Juillet 2021

Le Secrétaire de séance  
Christian GOUJEAU

le Maire  
Fabrice MICHELET